

SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Opportunities

Rapport annuel au 15 mars 2019

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	9
Rapport de performance	10
Rapport abrégé de la société d'audit	11



Quai de l'Île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président
Directeur général, BCV

Christian PELLA
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Florian MAGNOLLAY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Frédéric NICOLA, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Rue de Lyon 111
1203 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

1) Modification concernant la direction du fonds

La composition de l'organe de gestion de la direction du fonds est modifiée, depuis le 14 novembre 2018, avec la nomination de M. Frédéric Nicola en son sein.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale de la modification susmentionnée.

2) Modifications du contrat de fonds entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées les 14 et 29 novembre 2018 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté en particulier sur :

- les parts de placements collectifs de capitaux éligibles (introduction des REITs, à hauteur de 10% au maximum de la fortune du fonds) ;
- la commission de gestion forfaitaire annuelle maximale de la classe de parts J (augmentée de 0.60% à 0.65%).

En outre, la valeur nette d'inventaire et la quote-part des différentes classes de parts du fonds sont désormais aussi calculées et publiées les jours ouvrables bancaires où il n'y a pas d'émission et de rachat des parts. Ce calcul et cette publication sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch et sur le site internet www.gerifonds.ch ont lieu à titre d'information seulement et non pas pour l'émission et le rachat des parts. Les prix déterminants pour la souscription et le rachat des parts du fonds restent ceux du mercredi ou du premier jour ouvrable bancaire suivant, qui sont publiés le jeudi ou le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 19 décembre 2018, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 4 janvier 2019 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2019

Date Ex VNI :

Date de paiement :

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe J	Non	-	CHF	0.00	0.00	0.00	0.00

Chiffres comptables

Aperçu		Devise	(Lancement 25.07.18 du fonds) 15.03.19
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe J	CHF	90'155'360.44
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe J	CHF	93.03
Total Expense Ratio (TER)	classe J		0.61%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)		15.03.19
Avoirs en banque		
à vue		498'896.50
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs		89'678'825.00
Autres actifs		22'842.75
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable		90'200'564.25
Engagements envers les banques à court terme		-273.11
Autres engagements		-44'930.70
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable		90'155'360.44

Evolution du nombre de parts de la classe J	Période comptable	(Lancement 25.07.18 du fonds) 15.03.19
Emission initiale		593'172
Parts émises		375'900
Position à la fin de la période comptable		969'072

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette à l'émission	59'317'200.00
Solde des mouvements de parts	34'797'084.10
Résultat total	-3'958'923.66
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	90'155'360.44

Compte de résultat	Période comptable	(Lancement 25.07.18 du fonds) 15.03.19
Revenus		
Revenus des avoirs en banque		
à vue		0.03
Intérêts négatifs		-2'218.48
Revenus des valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs		65'265.00
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		-7'697.10
Total des revenus		55'349.45
Charges		
Bonifications réglementaires		
Commission forfaitaire de gestion		-302'054.06
Autres charges		-7'640.00
Total des charges		-309'694.06
Résultat net		-254'344.61
Gains et pertes de capital réalisés		-993'836.02
Résultat réalisé		-1'248'180.63
Gains et pertes de capital non réalisés		-2'710'743.03
Résultat total		-3'958'923.66

	Période comptable	25.07.18 15.03.19
Utilisation du résultat de la classe J		
Résultat net		-254'344.61
Résultat disponible pour être réparti		-254'344.61
Affectation de la perte de l'exercice aux gains et pertes de capital accumulés		-254'344.61
Total		-254'344.61

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs					89'678'825.00	99.42
CH0010645932	Givaudan nom.	1'850	CHF	2'566.00	4'747'100.00	5.26
Matériaux de Base					4'747'100.00	5.26
CH0001503199	Belimo Holding nom.	1'100	CHF	4'950.00	5'445'000.00	6.03
CH0002497458	SGS nom.	1'800	CHF	2'600.00	4'680'000.00	5.19
CH0006372897	Interroll Holding nom.	2'880	CHF	1'878.00	5'408'640.00	6.00
CH0010702154	Komax Holding nom.	20'000	CHF	215.60	4'312'000.00	4.78
CH0024638196	Schindler Holding bp	24'500	CHF	213.60	5'233'200.00	5.80
CH0030170408	Geberit nom.	11'300	CHF	415.40	4'694'020.00	5.20
CH0311864901	VAT Group nom.	52'000	CHF	103.50	5'382'000.00	5.97
CH0360826991	Comet Holding	57'000	CHF	87.80	5'004'600.00	5.55
CH0406705126	Sensirion Holding	41'900	CHF	44.45	1'862'455.00	2.06
CH0418792922	Sika	34'700	CHF	138.50	4'805'950.00	5.33
Industries					46'827'865.00	51.91
CH0210483332	Cie Financiere Richemont nom.	62'200	CHF	72.60	4'515'720.00	5.01
Biens de Consommation					4'515'720.00	5.01
CH0012280076	Straumann Holding nom.	6'500	CHF	823.50	5'352'750.00	5.93
CH0012549785	Sonova Holding nom.	27'000	CHF	197.85	5'341'950.00	5.92
CH0013841017	Lonza Group nom.	16'800	CHF	300.00	5'040'000.00	5.59
CH0363463438	Idorsia	77'000	CHF	17.78	1'369'060.00	1.52
CH0386200239	Medartis	29'700	CHF	60.90	1'808'730.00	2.01
Santé					18'912'490.00	20.97
CH0014852781	Swiss Life Holding nom.	12'000	CHF	442.70	5'312'400.00	5.89
CH0024608827	Partners Group Holding nom.	6'500	CHF	734.50	4'774'250.00	5.29
Sociétés Financières					10'086'650.00	11.18
CH0033361673	u-blox Holding nom.	52'000	CHF	88.25	4'589'000.00	5.09
Technologie					4'589'000.00	5.09
Avoirs en banque à vue					498'896.50	0.55
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs					89'678'825.00	99.42
Autres actifs					22'842.75	0.03
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable					90'200'564.25	100.00
Engagements envers les banques à court terme					-273.11	
Autres engagements					-44'930.70	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable					90'155'360.44	

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Actions et autres titres de participation et droits-valeurs

CH0001503199	Belimo Holding nom.	1'160	60
CH0002497458	SGS nom.	1'910	110
CH0006372897	Interroll Holding nom.	3'220	340
CH0010645932	Givaudan nom.	1'990	140
CH0010702154	Komax Holding nom.	22'780	2'780
CH0012280076	Straumann Holding nom.	7'470	970
CH0012549785	Sonova Holding nom.	32'750	5'750
CH0013841017	Lonza Group nom.	18'100	1'300
CH0014852781	Swiss Life Holding nom.	14'580	2'580
CH0024608827	Partners Group Holding nom.	6'520	20
CH0024638196	Schindler Holding bp	30'240	5'740
CH0030170408	Geberit nom.	11'600	300
CH0033361673	u-blox Holding nom.	53'500	1'500
CH0210483332	Cie Financiere Richemont nom.	63'000	800
CH0311864901	VAT Group nom.	57'820	5'820
CH0360826991	Comet Holding	63'500	6'500
CH0363463438	Idorsia	78'080	1'080
CH0386200239	Medartis	29'700	
CH0406705126	Sensirion Holding	41'900	
CH0418792922	Sika	36'020	1'320

Positions fermées en cours de période comptable

Actions et autres titres de participation et droits-valeurs

CH0030486770	Daetwyler Holding	33'230	33'230
--------------	-------------------	--------	--------

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options
 2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY MARKET FUNDS – Synchrony Swiss Opportunities	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des distributeurs
Classe J	0.60%* (jusqu'au 15.01.19) 0.65%* (dès le 16.01.19)	Max. 2.50%

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du fonds résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du fonds revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du fonds attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2018	2019 au 15 mars
Performance : – Classe J (lancée le 25.07.18)	%	-19.61	15.72

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements **SYNCHRONY MARKET FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony Swiss Government Bonds
- Synchrony Optimised SPI®
- Synchrony Swiss Equity
- Synchrony High Dividend Swiss Stocks
- Synchrony Swiss Opportunities
- Synchrony All Caps CH
- Synchrony Small & Mid Caps CH
- Synchrony Europe Equity
- Synchrony US Equity
- Synchrony Emerging Equity

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2019 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé

Genève, le 10 juillet 2019

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC